

PACK PILOTE CFM-CHALLENGE 2024

OPEN VHC

Contenu :

- Inscription automatique au Championnat de France de la Montagne VHC
- Gestion automatisée des bulletins d'engagement via le site : <https://inscriptions.ffsa.org>
- Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve : 40 €
- Format de parution dans le guide annuel (version papier ou numérique)
- Format de parution sur le site web : www.cfm-challenge.com & www.ffsamontagne.org
- Numéro de course à la saison
- 2 Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur)
- Participation à la Remise des Prix du CFM-CHALLENGE (priorité aux pilotes récompensés)
- Citation par le speaker officiel
- Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse FFSA

Conditions d'engagement :

- Être titulaire, au minimum, d'une licence Nationale Concurrent Conducteur FFSA 2024. Les licenciés étrangers devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer aux différentes épreuves du Championnat de France de la Montagne 2024.
- Pack réservé aux concurrents VHC qui s'engagent à disputer au minimum 5 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2024.
- Les voitures devront appartenir aux groupes ci-dessous :
 - Groupe 1 : Tourisme de série
 - Groupe 2 : Tourisme de compétition
 - Groupe 3 : Grand tourisme
 - Groupe 4 : Grand tourisme de compétition
 - Groupe 5 : Grand tourisme & Prototypes
 - Groupe 6/7 : Courses biplaces
 - Groupe 8/9 : Courses monoplaces
 - Groupe A : Voitures de Tourisme
 - Groupe N : Voitures de Production
 - Groupe B : Voitures de Grand Tourisme Modifiées
 - Groupe C : Courses biplaces
 - Groupe DE : Courses monoplaces

Modalités de classement :

- Chaque pilote engagé au "CFM-CHALLENGE" est classé dans le challenge OPEN VHC correspondant au groupe auquel appartient sa voiture.
- Le classement final d'un challenge OPEN VHC s'effectue en cumulant les 9 meilleurs résultats obtenus par chaque pilote durant la saison + les éventuels points de bonus de participation.
- L'attribution des points sur chaque épreuve sera identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne VHC.

- Points bonus de participation : 5 points seront attribués aux pilotes inscrits au CFM VHC, figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ d'une épreuve du Championnat de France de la Montagne VHC. Ils seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

Remise des prix :

En fin de saison, les lauréats sont récompensés de la manière suivante, pour chaque challenge :

- Au 1^{er} : un Trophée
- Au 2^{ème} : un Trophée (si 4 à 6 engagés)
- Au 3^{ème} : un Trophée (si plus de 6 engagés)

Il n'est pas distribué de prix en numéraire.

Aux récompenses ci-dessus peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE". Les prix et récompenses précédemment cités ne sont pas cumulables.

Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses.

Prix du pack :

Le montant du "PACK PILOTE CFM-CHALLENGE 2024 – OPEN CFM VHC" est fixé à 320 € TTC (266,66 € HT).